



Etablissement Public  
Foncier de Lorraine

**CONSULTATION ECRITE DU  
BUREAU DU 21 AVRIL 2016**  
Délibération N° **B 16/052**

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019  
PROGRAMMATION BUDGETAIRE - POLITIQUES DE RECONVERSION**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du nouveau Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la délibération n°15/020 du conseil d'administration du 16 septembre 2015, relative aux modalités de programmation et de mise en œuvre du PPI 2015-2019,

Considérant la consultation écrite des membres du Bureau en date du 21 avril 2016, organisée conformément à l'article 13 du règlement intérieur,

Considérant le résultat favorable du vote,

- constate la mise en place des crédits suivants :

**AU TITRE DE LA POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES :**

- Prise en charge à 100% par l'EPFL : Enveloppe totale : 150 000€
- Prise en charge à 80% par l'EPFL : Enveloppe totale : 820 000€
  - dont crédits EPFL (80%) : 656 000€
  - dont à charge des collectivités et autres partenaires (20%) : 164 000€

**AU TITRE DE LA POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DE L'EPA ALZETTE-BELVAL SUR LE PERIMETRE DE L'OIN:**

- Prise en charge à 40% par l'EPFL : Enveloppe totale : 80 000€
  - dont crédits EPFL (40%) : 32 000€
  - dont à charge des collectivités et autres partenaires (60%) : 48 000€



Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER

**PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR**